



DÉCISION N° 33DC2025

Du 19 décembre 2025

Considérant qu'il y a lieu de passer un avenant n° 1 au lot n° 9 « Serrurerie métallerie » d'un montant de 2 040,00 € HT afin de prendre en compte les travaux supplémentaires devenus nécessaires à ceux initialement prévus (article R.2194-2 du code de la commande publique)

DÉCIDE

Article 1

D'approuver l'avenant n° 1 passé respectivement avec l'entreprise **JULIA BATIMENT**
1301 route de Las Combettes 47140 SAINT SYLVESTRE SUR LOT julia-batiment@orange.fr
pour le lot n° 9 « Serrurerie métallerie » afin de prendre en compte les travaux supplémentaires devenus nécessaires à ceux initialement prévus :

Le nouveau montant du marché est porté à :

• Marché de base HT (LOT N° 9)	27 414,00 €
• Avenant n° 1 (LOT N° 9)	2 040,00 € HT
• Nouveau montant total HT (LOT N° 9)	29 454,00€
• TVA 20 %	5 890,00 €
• Nouveau montant total TTC (LOT N° 9)	35 344,80 €

Soit

• Nouveau montant total du marché HT	309 021,20 €
• Nouveau montant total du marché TTC	370 825,44 €

Article 2

De dire que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'article 21318 programme 549 du budget 2025 de la commune et que le paiement par acompte pourra être accepté en fonction de l'état d'avancement des travaux.

Article 3

De dire que la présente décision sera soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine réunion, qu'elle sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).

Télétransmission le 19 décembre 2025
Publication le 19 décembre 2025

Fait à Fumel, le 19 décembre 2025



Pour le Maire,
J. P. MOULY
Adjoint au Maire



DÉCISION N° 33DC2025

Du 19 décembre 2025

**OBJET : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET SCOLAIRES
AU TITRE DE L'ANNÉE 2025 : AVENANT N° 1 AU LOT N° 9 « SERRURERIE
MÉTALLERIE » : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

Le Maire de Fumel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article **L 2122.22**,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **25 mai 2020** déléguant notamment au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs suivants :

« 4) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et d'accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu la décision n° 19DC2025 en date du **26 juin 2025** concernant la passation d'un marché de travaux passé selon la procédure adaptée en application de articles R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique pour les travaux d'aménagement dans les bâtiments communaux et scolaires au titre de l'année 2025, lot n° 4 « Charpente métallique », lot n° 5 « Menuiserie intérieure et extérieure », lot n° 6 « Chauffage climatisation », lot n° 7 « Plâtrerie », lot n° 8 « Peinture », lot n° 9 « Serrurerie métallerie » pour un montant total de **232 784,75 € HT** soit **279 315,65 € TTC**,

Vu la décision n° 26DC2025 en date du **6 août 2025** concernant la passation d'un marché de travaux passé selon la procédure adaptée en application de articles R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique pour les travaux d'aménagement dans les bâtiments communaux et scolaires au titre de l'année 2025, lot n° 2 « Maçonnerie - Gros-œuvre » d'un montant de **65 427,25 € HT** soit **78 512,70 € TTC**,

Vu la décision n° 29DC2025 en date du **28 novembre 2025** concernant la passation d'un avenant n° 1 au lot n° 2 « Maçonnerie - Gros-œuvre » dans le cadre des travaux d'aménagement dans les bâtiments communaux et scolaires au titre de l'année 2025 afin de substituer le titulaire initial du marché E.I. GUEDES QUINTELAS L. MIGUEL au nouveau titulaire SARL GUEDES QUINTELAS Luis MIGUEL (changement de statuts),

Vu la décision n° 32DC2025 en date du **19 décembre 2025** concernant la passation d'un avenant n° 2 au lot n° 2 « Maçonnerie - Gros-œuvre » afin de prendre en compte les travaux supplémentaires devenus nécessaires à ceux initialement prévus d'un montant de **8 769,20 € HT**,

Vu la nécessité de sécuriser l'accès de la salle des fêtes de Condat,